



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'YONNE

LE PUBLIC
EST AVERTI
QU'EN EXECUTION :

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE sur la commune de VARENNES

* du code de l'environnement, * de l'arrêté n° PREF-SAPPIE-BE-2019-0551 du 18 novembre 2019, une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un élevage de 70 000 poules pondeuses sur la commune de Varennes, déposée par l'EARL Vincent POMMIER, sera ouverte du vendredi 13 décembre 2019 (9h00) au jeudi 16 janvier 2020 (17h00) inclus, soit une durée de 35 jours consécutifs en mairie de Varennes (commune d'implantation) et de Ligny-le-Châtel, Maligny, Méré (communes du plan d'épandage).

Est désigné M. José JACQUEMAIN en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'information d'absence d'avis de l'autorité environnementale, les avis des services consultés en phase d'examen et un registre d'enquête, sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête du 13 décembre 2019 au 16 janvier 2020 inclus dans les mairies de Varennes, Ligny-le-Châtel, Maligny, Méré afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra être consulté sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne www.yonne.gouv.fr (rubrique politiques publiques/environnement/installations classées/enquêtes publiques), sur le poste informatique mis à disposition du public du 13 décembre 2019 au 16 janvier 2020 à la mairie de Varennes aux jours et heures d'ouverture de celle-ci, ainsi qu'à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89.

Les communes de Varennes, Ligny-le-Châtel, Maligny, Méré, Carisey, Dyé, Villiers-Vineux sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.

Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :

• soit par voie électronique :

- sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1807>
- (ou) à l'adresse e-mail suivante : enquete-publique-1807@registre-dematerialise.fr
(les observations adressées à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé)

• soit par écrit :

- sur les registres « papier » déposés dans les mairies de Varennes, Ligny-le-Châtel, Maligny, Méré
- (ou) courrier adressé à la mairie de Varennes (siège de l'enquête) à l'attention du commissaire enquêteur.

Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal,

! **à la mairie de Varennes**, les :

- Vendredi 13 décembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- Samedi 21 décembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00,
- Mercredi 8 janvier 2020 de 15 h 30 à 18 h 30,
- Lundi 13 janvier 2020 de 14 h 00 à 17 h 00,
- Jeudi 16 janvier 2020 de 14 h 00 à 17 h 00.

A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Varennes, Ligny-le-Châtel, Maligny, Méré, Carisey, Dyé, Villiers-Vineux, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. Vincent POMMIER, Responsable du projet de l'EARL Vincent POMMIER – 67 Grande Rue 89144 VARENNES – mail : earlvpommier@orange.fr